

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 43 (1914)

**Heft:** 18

**Buchbesprechung:** Bibliographies

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

coup d'employés de bureau. N'oublions pas qu'à une époque où tant de jeunes filles ne demandent qu'à faire des comptes, tenir des livres et jouer de la machine à écrire, il est fort utile aux hommes de savoir se servir de leurs mains autrement qu'en maniant la plume.

« Tout cela ne signifie pas, cela va sans dire, que nous ne devions plus voir des fils d'ouvriers et d'agriculteurs s'engager dans les études secondaires et supérieures. Mais s'ils en ont vraiment le goût, ce n'est pas l'achat de quelques livres qui les arrêtera. Il n'y a, par contre, aucun avantage à pousser un trop grand nombre d'enfants vers des carrières qu'ils trouveront encombrées et où la concurrence féminine se fait de plus en plus vive. Les syndicats ouvriers se préoccupent d'éviter l'encombrement de certaines branches de l'industrie. Un gouvernement n'a-t-il pas le devoir d'user aussi de quelque prévoyance dans le domaine de l'enseignement ? Pourquoi prendre des mesures qui incitent toute la jeunesse du pays à manier la plume plutôt que l'outil et la charrue, alors que les maîtres d'état se plaignent de la disette d'ouvriers et que les agriculteurs manquent de bras ?...

« Notons enfin que l'un des problèmes à l'ordre du jour, en Suisse, est celui de l'envahissement des étrangers. N'organisons donc pas nos écoles de façon à ce que le plus grand nombre de jeunes gens y restent jusqu'à l'âge où, ayant beaucoup savouré les manuels et les livres, il ne leur convient plus de prendre ni l'aiguille du tailleur, ni l'alène du cordonnier, ni le couteau du boucher ou la bêche du jardinier, ni le marteau du serrurier ou le pinceau du vernisseur. Si tous ces métiers sont désertés par ceux qui auront fait leurs classes dans nos beaux collèges, si nous ne fournissons plus de bras ni pour l'agriculture, ni pour l'industrie du bâtiment, il ne faudra pas nous étonner de voir les étrangers venir de plus en plus nombreux chez nous et y gagner de bons salaires, tandis que beaucoup de nos anciens élèves secondaires seront à la recherche de petits traitements. »

E. DÉVAUD.



## BIBLIOGRAPHIES

**Le Musée pédagogique de Fribourg en Suisse.** Trente ans d'existence 1884-1913, notice publiée à l'occasion de l'Exposition nationale suisse et offerte aux bienfaiteurs et aux collaborateurs du Musée, par Léon GENOUD, directeur du Technicum, grand in-8° de 79 + 40 pages, Fribourg, imprimerie de l'Œuvre de Saint-Paul.

Les abonnés du *Bulletin* ont eu la bonne fortune de lire l'intéressante notice que M. le directeur Léon Genoud a composée pour rappeler au public les origines, retracer l'histoire et indiquer l'organisation du Musée pédagogique. Personne n'était mieux renseigné que lui pour entreprendre pareille besogne. Ouvrier dévoué de la première heure, il a vu naître l'institution sous ses yeux ; il l'a vue prospérer, grâce aux persévérants efforts auxquels il s'est condamné pour créer une exposition permanente, analogue à celle qui existe ailleurs dans diffé-

rents pays. Parmi les amis de l'école fribourgeoise qui l'ont secondé dans cette tâche, il faut citer les noms de MM. Horner et Blanc-Dupont. Rien de plus instructif que l'histoire de ces origines, modestes comme la plupart des débuts ! Le dessein primitif subit peu à peu des modifications imposées par l'expérience ; on voit l'œuvre progresser lentement sous la direction des fondateurs, avec les encouragements de la Société d'éducation et grâce à la généreuse sollicitude de la Direction de l'Instruction publique. Dans les premiers temps, l'institution est pareille à Délos, l'île errante des poètes, dont parle la légende : elle va d'un local à l'autre, toujours gênée et à l'étroit, et finalement toujours obligée de céder la place. Mais quand l'Hôtel des Postes fut construit, la situation changea : les collections furent installées dans le beau et spacieux local actuel, où elles peuvent désormais étaler la somptuosité de leurs richesses et de leur variété sous les regards étonnés du visiteur, qui se renseigne sur les meilleurs procédés à suivre dans l'art difficile de l'enseignement. A l'histoire des développements successifs que l'œuvre a eus, à la description exacte de l'état présent, le judicieux auteur a ajouté avec raison diverses annexes complémentaires, parmi lesquelles je signale les améliorations qu'il serait opportun de réaliser, la liste des périodiques en lecture, le tableau des recettes et des dépenses, enfin l'intéressante étude publiée par M. le Dr Eugène Dévaud sur les *Tableaux intuitifs d'enseignement religieux*. Le tout forme une magnifique plaquette imprimée sur beau papier glacé richement illustrée de vues et de portraits reproduits avec art : en tête se trouve la photographie de M. le conseiller d'Etat Python et dans le corps de l'ouvrage, celles de MM. Horner, Schaller et Blanc-Dupont ; on remarque encore la reproduction du portrait bien connu du Père Girard et diverses vues d'intérieur, qui donnent une idée de la valeur des collections. Cette monographie si bien documentée fait honneur à celui qui en a réuni les matériaux et qui l'a composée ; elle mérite de ne point passer inaperçue.

\* \* \*

**Les Annales Fribourgeoises**, revue d'histoire, d'art et d'archéologie, Fribourg, Fragnière, éditeurs.

*Sommaire du numéro 5, septembre-octobre 1914* : Le notaire Dumont, d'Autigny, sa chronique et ses chansons (1578-1654) (suite), par Fr. DUCREST. — Notre-Dame de Compassion et le Couvent des Pères Capucins de Bulle (suite), par P. Ath. COTTIER, O. M. C. — Les Possesseurs de Barberêche du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle (suite et fin), par Paul DE PURY. — Notes sur les armoiries de l'église de Saint-Aubin, par F. BRULHART. — Jacques de Vuadens, dit de Lausanne, Dominicain, provincial de France au XIV<sup>e</sup> siècle, par Maxime REYMOND. — Société d'histoire, compte rendu des séances (12 mars, 28 mai et 7 juillet 1914), par F. D.

\* \* \*

**Les Feuilles d'hygiène et de médecine populaire**, 40<sup>me</sup> année. Revue mensuelle paraissant à Neuchâtel, Attinger frères, éditeurs. Un an : Suisse, 2 fr. 50 ; étranger, 3 fr.

Dans son article, le Dr Mayor parle de « La graduation des biberons ». — Un article tiré du *Monde Médical* sur « La Criminalité morbide »

pose encore une fois cette grave question : Doit-on enfermer les anormaux ? — Quelle est la cause de la diarrhée infantile ? Voir dans « A propos des diarrhées infantiles » l'état actuel de la question. — Comment améliorer notre logis ? Sujet toujours plus étudié et que M. le Dr Montandon traite avec sa compétence habituelle. Voir encore dans ces numéros : « Le péril du chien », « Accordez des vacances à vos organes », « Bonbons alcooliques », « La valeur nutritive du lait cru », etc. — Nº spécimen gratis et franco sur demande.



## CHRONIQUE SCOLAIRE

**Fribourg.** — Dans ses séances des 10, 13 et 16 octobre 1914, le Conseil d'Etat a nommé : M. Fernand Jaquet, de Fuyens, instituteur à l'école mixte de Granges-Paccot ; M. Fritz Fürst, à Champagny, instituteur à l'école libre publique d'Obermettlen (Ueberstorf) ; M<sup>le</sup> Marie-Joséphine Beaud, d'Albeuve, institutrice à l'école ménagère de Montbovon ; M. Baillif, Henri, à Dompierre, instituteur à l'école des garçons d'Avry-sur-Matran ; M. Perroud, Gustave, à Granges-de-Vesin, instituteur à l'école des garçons de Barberêche ; M. Roulin, Henri, à Rueyres-les-Prés, instituteur à l'école mixte de Seiry ; M. Lucien Plancherel, de Morens, professeur surveillant à l'Ecole normale de Hauterive ; M<sup>le</sup> Sidonie Maillard, à Siviriez, institutrice à l'Ecole ménagère d'Ursy ; M. Jean Barra, à Corpataux, instituteur à l'école mixte de Chavannes-sous-Orsonnens.

*Mutualité scolaire de Bulle.* — La Société « La Jeunesse prévoyante de Bulle » comptait 179 mutualistes au 1<sup>er</sup> septembre 1913. Durant le présent exercice, 35 membres se sont retirés, ce qui a réduit à 144 l'effectif des membres au 1<sup>er</sup> septembre 1914. Des 35 mutualistes qui n'ont pas continué d'effectuer les cotisations hebdomadaires, 20 ont retiré leur épargne ensuite d'émancipation et 5 ont quitté Bulle. Les 10 autres défections sont dues aux difficultés actuelles de la vie. Nous avons enrôlé 15 nouveaux membres pour l'exercice 1914-1915, soit : 12 garçons et 3 filles, donc un effectif actuel de 159 membres. Ce chiffre est encore bien réjouissant si l'on tient compte des temps calamiteux que nous traversons. Dans sa séance du 21 octobre 1913, le Comité de direction, vu l'épidémie de rougeole qui régnait en ville, a pris la décision de ne payer que la moitié des indemnités de maladie, ce, pendant 15 jours au maximum, en